

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 09 avril 2026

-----

Convoqué le : 3 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : Mmes EUDIER et STIL, M. COURSEAUX, Mme MAILLARD, MM. COMBE, DELCROIX et LACAILLE, Mme ROUX, M. SORET, Mme BEAUJOUAN, M. HERLAKIAN, Mme COUCHE, MM. FAVENNEC et ALLORY, Mme LEBRUN, M. PAUMIER, Mme TANGUY, M. SAINT-MARTIN, Mme PEIGNEY, M. FERRE, Mme LASNON, M. CORDEAUX, Mme VARNIERE et M. HAUGUEL

Était excusée : Mme LEROY (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mme MONNAIE (pouvoir donné à M. COURSEAUX) et Mme BESLOUIN (pouvoir donné à Mme STIL)

formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

-----

**Délibération n°37/2026 - Délibération relative à la désignation des membres du Conseil d'administration de la Maison pour tous de Saint Romain de Colbosc**

Madame le Maire rappelle que, selon les statuts en vigueur, le Conseil Municipal est représenté au Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous par :

- Le Maire (Membre de droit);
- Trois délégués désignés par l'assemblée délibérante.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de ces trois membres.

Compte tenu de ces éléments d'information, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-33;

**VU** les statuts de l'association « Maison Pour Tous » de Saint Romain de Colbosc ;

**CONSIDÉRANT** l'appel à candidature du Maire ;

**CONSIDÉRANT** que les conseillers municipaux suivants ont manifesté leur intérêt :

- Mme Carole STIL
- M. Gilles PAUMIER
- M. Corentin CORDEAUX

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,**

**DÉSIGNE** pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous :

MEMBRE DE DROIT : Madame Clotilde EUDIER, Maire.

DÉLÉGUÉS :

- Mme Carole STIL, Adjointe ;
- M. Gilles PAUMIER, Conseiller Municipal délégué ;
- M. Corentin CORDEAUX ; Conseiller Municipal

**DIT QUE** la présente délibération sera transmise à la Maison pour tous.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

  
  
Clotilde EUDIER (S-Mme)

La secrétaire,

  
Carole STIL